

Pour un développement éolien résultant d'un choix éclairé

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet de parc éolien
de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit



Pour un choix éclairé dans
Nicolet-Yamaska

17 février 2025

Table des matières

Présentation du Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)	3
Intérêt envers le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit	3
La surreprésentation de l'industrie et des bénéficiaires des projets	4
Le choix libre et éclairé	4
Le principe du choix éclairé	4
Pourquoi est-ce que le choix libre et éclairé est important pour les individus et les populations ?	5
Mais qui peut bien être contre la vertu?	7
Absence de choix éclairé et problème démocratique	7
L'exemple du parc éolien de Frampton	10
L'Everest de la participation citoyenne	10
Les bénéfices vs les risques	12
Au sujet des bénéfices annoncés	12
La participation à la transition énergétique est-elle prouvée?	12
Au sujet du fameux développement économique vs la nécessité de décroissance	15
Une bonne planification pour limiter les risques	16
Au sujet des risques sous-estimés	17
La pollution visuelle	17
La pollution sonore et les distances de propagation	17
Les normes de modélisation inadéquates	18
Les effets sur la santé	19
L'assèchement des sols	19
Les risques pour l'eau	20
Les PFAS et leurs impacts	20
La responsabilité en cas de pollution	21
Conclusion	22
Annexe	23
Communiqué de presse du RVEQ	23

Présentation du Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)

Le Collectif PCENY est une initiative citoyenne bénévole, indépendante et sans conflit d'intérêt en matière de développement éolien. Notre organisation est née en réponse à des préoccupations démocratiques et environnementales déclenchées par l'annonce d'un projet éolien dans la MRC de Nicolet-Yamaska en mars 2023. Enregistré comme OSBL, il regroupe aujourd'hui, presque deux ans plus tard, plus de 85 membres engagés.

La mission du PCENY est de susciter une réflexion citoyenne sur différents enjeux d'intérêt collectif dans la MRC de Nicolet-Yamaska afin de permettre à la population de faire des choix libres et éclairés et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

Les citoyens devenus membres du PCENY ont rapidement senti la nécessité de se rassembler pour défendre les intérêts citoyens, perdant toute confiance que les élus et les structures municipales locales pourraient encore jouer ce rôle dans l'optique d'un projet éolien en partenariat public-privé.

Nous dénonçons cette situation généralisée non seulement au Québec, mais à travers le monde: positionnées en promoteurs bénéficiaires de projet éolien, nos municipalités et nos MRC se retrouvent en conflit d'intérêts, juge et partie, et ne peuvent plus défendre, de manière neutre, les véritables intérêts de leurs citoyens.

Le contexte québécois, dans lequel le gouvernement provincial transfère plus de responsabilités aux municipalités sans leur fournir le financement nécessaire, rend les municipalités, leur administration et leur conseil d'élus encore plus vulnérables, dépendantes de revenus extérieurs et "ne pouvant pas se permettre de laisser passer la chance d'avoir un projet éolien sur leur territoire", tel que le répètent les maires de trop nombreuses municipalités québécoises.

Intérêt envers le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

Bien que la mission première de notre collectif soit de se pencher sur les choix éclairés que la population et les élus locaux doivent faire sur des enjeux touchant notre MRC, la compréhension acquise au cours des deux dernières années concernant les enjeux liés au développement éolien au Québec nous enjoint de contribuer à la réflexion collective.

Aussi, le principe de choix éclairé semble faire totalement défaut à l'échelle de la population québécoise quant au développement de l'éolien au Québec, alors que les décisions que nous prendrons au niveau énergétique sont cruciales, l'énergie étant au cœur de tous les aspects de la vie économique, sociale et environnementale.

C'est pourquoi, notre collectif s'est joint avec le Regroupement vigilance énergie Québec à une trentaine de groupes et d'organisation pour demander qu'un vaste débat public sur le développement énergétique au Québec précède tout développement éolien dans la province. Pour ce faire, nous demandons un moratoire sur le développement de cette filière jusqu'aux conclusions de ce débat et du processus d'un BAPE générique sur l'éolien.

Notre coalition demande également qu'un que des référendums municipaux soient instaurés comme critère d'acceptabilité sociale avant toute acceptation de projet éolien sur un territoire, et que nous nous assurons que le développement de l'énergie éolienne reste entièrement public.¹

La surreprésentation de l'industrie et des bénéficiaires des projets

Il nous apparaît, entre autres, que la voix des personnes qui trouvent un intérêt financier dans les projets éoliens est souvent surreprésentée dans le débat public.

Dans le cadre du BAPE du projet éolien de la Haute-Chaudière, les intervenants suivants, qui ont pris part aux audiences publiques, peuvent peut-être sembler indépendants, mais ils sont tous étroitement reliés aux promoteurs du Projet (EDF et MRC du Granit) et/ou en bénéficieront directement:

- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER): EDF siège au conseil d'administration et apparaît comme partenaire platine sur la page d'accueil de leur site internet;
- L'Association canadienne de l'énergie renouvelable: a pour mission de promouvoir les industries des énergies éoliennes et EDF siège sur le conseil d'administration;
- Services éoliens Enertec : sera un bénéficiaire direct du projet par les contrats qui lui seront octroyés.
- La préfète de la MRC;
- Les maires et les mairesses et les conseillers(ères) des municipalités de la MRC

Dans cette optique, et pour pouvoir répondre à la question "est-ce que ce projet sert vraiment le bien commun et la transition énergétique?" il semble nécessaire d'avoir non seulement, un vaste débat public sur l'avenir énergétique au Québec, mais également un BAPE générique où il serait plus facile pour tous les organismes environnementaux du Québec de participer à cet important débat public concernant la place de l'éolien: où, quand, comment, pourquoi.

Le choix libre et éclairé

Le principe du choix éclairé²

Un choix libre et éclairé est une décision prise par un individu ou une population en ayant accès à toutes les informations pertinentes, sans pression extérieure ni manipulation, et en étant conscient des conséquences potentielles de ce choix.

¹ Voir Annexe: Communiqué de presse du RVEQ en date du 29 janvier 2025

² Le principe de choix éclairé, tel que présenté ici, s'inspire des travaux de l'OCDE sur la participation citoyenne (2020) et de la Convention d'Aarhus (1998), ainsi que des réflexions de John Stuart Mill (1859) sur l'autonomie individuelle.

Cela implique :

1. Accès à l'information

Les individus doivent disposer de données complètes, précises et objectives sur les options disponibles, leurs avantages, leurs inconvénients et leurs impacts.

Cela inclut la transparence sur les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires.

2. Liberté de décision

Les choix doivent être faits sans contrainte, intimidation ou influence indue de la part d'autorités, d'entreprises ou d'autres parties prenantes.

Les individus doivent avoir la possibilité de refuser ou d'accepter une proposition sans crainte de représailles.

3. Conscience des conséquences

Les décideurs doivent comprendre les implications à court et long terme de leurs choix, tant pour eux-mêmes que pour leur communauté et l'environnement.

Pourquoi est-ce que le choix libre et éclairé est important pour les individus et les populations ?

1. Respect des droits fondamentaux

Faire des choix libres et éclairés est un droit démocratique fondamental. Cela garantit que les individus et les communautés ont le contrôle sur leur avenir et leur bien-être.

2. Prévention des abus et des injustices

Sans information complète et sans liberté de décision, les populations risquent d'être exploitées ou lésées par des intérêts privés ou politiques. Par exemple, des projets énergétiques ou industriels peuvent être imposés sans tenir compte des impacts locaux.

3. Meilleure acceptabilité sociale :

Les décisions prises de manière libre et éclairée sont mieux acceptées et soutenues par la population, car elles reflètent ses besoins et ses valeurs. Cela renforce la cohésion sociale et réduit les conflits.

4. Responsabilisation et engagement citoyen :

Lorsque les individus comprennent les enjeux et participent activement aux décisions, ils se sentent responsabilisés et engagés. Cela favorise une démocratie participative et une gouvernance plus inclusive.

5. Protection de l'environnement et du bien commun :

Des choix éclairés permettent de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux, évitant ainsi des décisions court-termistes qui pourraient nuire aux écosystèmes ou aux générations futures.

6. Réduction des risques :

En étant bien informés, les individus et les populations peuvent éviter des décisions qui pourraient avoir des conséquences négatives sur leur santé, leur économie ou leur qualité de vie.

7. Conséquences pour la société

Lorsque le choix éclairé n'est pas favorisé, les conséquences peuvent inclure :

- Une perte de confiance des citoyens envers les institutions et les décideurs.
- Des décisions qui ne reflètent pas les besoins ou les valeurs de la population.
- Des impacts négatifs sur l'environnement, la santé ou le bien-être collectif.
- Une démocratie affaiblie, avec une participation citoyenne réduite.

Nous devons prendre conscience que nous vivons déjà avec les conséquences de l'absence de choix éclairé dans la société, où la perte de confiance vers les décideurs est omniprésente, l'environnement est sans cesse malmené et n'est jamais la priorité, et ainsi, nous vivons avec une démocratie qui s'efface de plus en plus et des citoyens désabusés qui ont renoncé depuis longtemps.

“ S'ils veulent mettre un parc éolien ici, ils le feront, peu importe ce qu'on dira, peu importe l'énergie qu'on y mettra”. Combien de citoyens de la MRC du Granit ont pensé ainsi au cours des derniers mois? Combien, parmi les nombreux québécois qui viennent régulièrement profiter de la beauté de la MRC du Granit, penserait la même chose s'ils savaient...

Depuis deux ans que notre groupe se retrouve dans une position d'opposition – la seule position qui soit possible de prendre puisque d'aucune façon il nous est possible de collaborer à l'élaboration du projet afin qu'il puisse être socialement acceptable – au projet éolien envisagé par notre MRC en collaboration avec Innergex, EDF et Kruger, nous avons été témoins maintes et maintes fois de cette incapacité des citoyens de croire que leur implication ou leur voix pourraient avoir un impact sur ledit projet. Comment envisager d'investir autant d'heures de son temps alors qu'on est convaincu à l'avance du résultat négatif?

D'autant plus que s'impliquer est source de stress et d'angoisse pour les citoyens qui découvrent au fur et à mesure le manque de transparence, le mépris des élus, le peu de pouvoir qu'ils ont, les méfaits potentiels auxquels ils seront exposés, ce qu'ils risquent de perdre à tout jamais.

J'ajoute que nous avons été témoins de cette “opposition silencieuse défaitiste” par les témoignages de nombreux citoyens qui nous contactaient de partout au Québec, ayant trouvé de l'information sur notre site web pourunchoixeclair.ca, ayant compris qu'ils étaient en train de vivre la même histoire et qui étaient reconnaissants de trouver enfin des séances d'information avec des avis d'experts indépendants sur le sujet, ce qui est refusé dans toutes les régions, le soin d'information la population étant exclusivement relayé au promoteur qui trouve intérêt dans son projet, bien évidemment.

Ces citoyens engagés nous partageaient comment chez eux, la majorité de la population était selon eux opposée au projet, mais qu'il était très difficile de mobiliser les gens dans un comité pour organiser une résistance, car ça demande tant d'énergie. Je poursuivrai sur les

obstacles à la participation citoyenne dans une prochaine sous-section intitulée L'Everest de la participation citoyenne.

Pour terminer cette section, un choix libre et éclairé est essentiel pour garantir la dignité, l'autonomie et le bien-être des individus et des populations. Il est le fondement d'une société démocratique, juste et d'un levier concret pour atteindre les objectifs du développement durable.

Voilà pourquoi le collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska s'est nommé à partir du concept de choix éclairé. Nous défendons l'importance de la transparence, de l'accès à l'information et de la participation citoyenne pour **garantir des décisions justes et durables**.

Mais qui peut bien être contre la vertu?

À la lecture de toute l'importance que revêt le choix éclairé, l'évidence de son caractère essentiel si l'on vise une justice sociale, il est judicieux de se demander à qui cela nuit-il et qui s'y opposent.

Les acteurs qui ont avantage à ne pas favoriser le choix éclairé sont souvent ceux qui cherchent à protéger des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Cependant, dans le cas des élus locaux, la dynamique est différente : bien qu'ils n'y gagnent pas individuellement, ils peuvent justifier leurs actions par les redevances que leur municipalité percevra, arguant ainsi agir pour l'"intérêt général". Pourtant, cette approche défavorisant un choix collectif éclairé consiste en une forme de mépris envers la population, qui ne verrait pas que son bien-être supérieur ou à long terme réside dans les avantages économiques d'un projet qu'eux sont à même de mieux en considérer la valeur.

De plus, ces élus semblent considérer comme normal de devoir se battre, pour chaque projet important, contre ce qu'ils perçoivent comme une "petite clique" de personnes opposées à tout développement. C'est dans ce contexte qu'ils justifient leur attitude, qui écarte le libre accès à l'information et la participation citoyenne dans les décisions, au nom d'une prétendue efficacité ou d'un supposé bien commun.

Dans le cas de la MRC du Granit, il bien qu'il semble qu'il y ait eu très peu d'opposition au projet, malgré l'espace disponible pour permettre aux citoyens de faire valoir une opposition, nous sommes d'avis que ce fait ne garanti aucunement qu'il y ait eu un processus de choix éclairé pour la population.

Absence de choix éclairé et problème démocratique

Il est rapidement apparu comme une évidence, à la majorité des citoyens de la MRC de Nicolet-Yamaska³, qu'un projet énergétique se devait de se faire en concertation collective,

³ Tel qu'en démontrent les résultats de la vaste campagne de consultation qu'ont menée les citoyens. Voir l'article [Forte opposition contre les éoliennes dans Nicolet-Yamaska](#) publié le 14 août 2023.

après l'analyse du pour, du contre et des alternatives et qu'un référendum serait tout à fait légitime afin d'en conclure à l'acceptation par la majorité.

Mais il est clair qu'on ne cherche pas cette acceptation de la majorité.

L'acceptabilité des élus

Les élus en place sont confortés dans leur position de décideur, légitimement élus (bien que la majorité des élus en milieu rural et dans les petites communautés en région soient élus par acclamation) pour prendre les décisions pour la collectivité.

Dans son essai [De la démocratie en Nicolet-Yamaska](#), où il dénonce le problème démocratique dans notre MRC, Richard E. Langelier, juriste et sociologue pense plutôt que « La vision obsolète et dépassée de la démocratie où les élus représentent à eux seuls la légitimité démocratique et qu'ils peuvent décider à peu près de tout sans la participation active des citoyens est incompatible avec les exigences constitutionnelles de la liberté d'expression et du droit du public à l'information qui en découle ».

Pour avoir visionné quelques périodes de questions au conseil municipal de plusieurs municipalités où se discutait l'appui de la municipalité à un projet éolien, nous avons pu constater un climat semblable: des élus qui prennent "acte" des préoccupations des citoyens, sans pour autant favoriser un processus de choix éclairé, et en considérant continuellement qu'ils ne représentaient qu'une poignée d'opposants et non la majorité de l'opinion publique.

Pour avoir été en contact avec au moins une quinzaine de groupes citoyens interpellés par des projets éoliens à travers la province, nous pouvons vous dire avec certitude que cette absence de processus de choix éclairé et que cette problématique démocratique sévit partout.

Si l'information est biaisée, le choix n'est plus éclairé

Nous avons retenu des informations transmises lors des audiences publiques pour le projet éolien de la Haute-Chaudière, que, lors d'évènements publics où EDF présentait le projet éolien à la population, il y avait un enthousiasme de la population majoritairement favorable au projet.

Selon notre compréhension des informations transmises et de ce que nous connaissons de l'opinion publique généralisée au Québec et en Occident de manière plus générale, les éoliennes sont associées à la transition énergétique, à un futur prometteur où la crise climatique sera fructueusement combattue, grâce, entre autres aux énergies vertes.

Il nous semble très facile pour un promoteur éolien tel que EDF ainsi que la MRC du Granit de "surfer" sur cette belle image de solution miracle que revêt l'éolien, quand il est question de présenter le projet. En plus, cela rapporte à la communauté. Pourquoi dire non?

Si les enjeux et les revers de l'éolien n'ont pas été débattus lors de séances d'informations tenues par des experts indépendants, sans conflits d'intérêt dans le projet, il nous apparaît

évident que le choix éclairé n'a pas pu avoir lieu dans cette région, même si la population ne s'est pas opposée au projet. Pourquoi s'opposer si l'on ne connaît pas les inconvénients?

Et pourquoi EDF ou les élus de la MRC qui veulent ce projet pour boucler leur budget mettrait-il de l'avant les inconvénients? Ce serait contre productif avec leurs intentions.

J'espère que nous exposons bien ici la problématique que le choix éclairé d'une population soit entre les mains des interventions d'une MRC et d'une entreprise privées qui bénéficient tous deux d'un projet.

Lorsqu'un représentant d'une firme tel que EDF rencontre les représentants de la municipalité, du conseil de bande, du club de chasse ou de motoneige, ils sont en mode "grande séduction". Nous avons eu des témoignages dans notre région, à quel point les représentants d'Innergex étaient d'excellents vendeurs. L'argument financier qui va aider au développement économique est très convainquant de façon générale pour les personnes qui ont les rôles de pouvoir et de représentations de nos communautés.

Les consultations tenues par les promoteurs du projet ne garantissent en aucun cas le choix éclairé. On n'y fait pas ou trop peu mention des nuisances et des enjeux impliqués. Les individus n'auront pas disposé de données complètes, précises et objectives sur les inconvénients et leurs impacts, tous les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires.

Les initiateurs du projet aurait-il mentionné à la population les résultats du rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine⁴ entre autres, démontrant que les québécois perdent, avec les projets éoliens confiés à des firmes privées telles que EDF, une quantité importante d'argent qui autrement aurait servi à financer nos services publics?

Les promoteurs de ce projet aura-t-il mis de l'avant l'impact du bruit pour les camps de chasse qui se retrouveront à proximité?

Les promoteurs n'auront certainement pas mis de l'avant toute la controverse entourant la véritable utilité du développement éolien dans la transition énergétique, nous y reviendrons dans une prochaine section.

Ce genre de consultation ne pourra jamais favoriser un choix éclairé si elle est tenue par le promoteur qui retire un gain financier dans la réalisation du projet. Il doit y avoir débat. Il doit y avoir des intervenants qui ne sont pas en conflit d'intérêt qui débattent de l'intérêt pour une population et ce, sans campagne de séduction et de vente organisée par le promoteur.

Qui dans la population a un budget de communication et de publicité équivalent au promoteur pour influencer l'opinion publique de manière équivalente à partir d'un espace non contaminé par le conflit d'intérêts?

4

<https://irec.quebec/actualites/2024/03/les-quebecois-ont-payé-plus-de-6-09-g-pour-prioriser-lenergie-eolienne-privatisee>

Ce genre de consultation ne garantit pas le choix éclairé, car elles ne mènent pas à une réelle conscience des conséquences. Sans investir une période importante de formation sur les enjeux entourant les projets énergétiques et les particularités d'un parc éolien, les élus ne peuvent pas être en mesure de comprendre les implications à court et long terme de leurs choix, tant pour eux-mêmes que pour leur communauté et l'environnement. Cela fait deux ans dans Nicolet-Yamaska que nous nous informons et nous formons pour comprendre les conséquences potentielles d'un tel projet dans notre environnement et nous pouvons vous assurer que, malheureusement, très rare sont les élus qui ont véritablement fait des efforts et consacré du temps pour se former sur le sujet. Selon eux, ils n'ont pas besoin de le faire, ce n'est pas leur rôle, les spécialistes sont les représentants du promoteur et savent comment bien faire les choses, bien évidemment, et il y a le ministère de l'Environnement qui surveille, il y aura l'étude d'impact et le BAPE. Aucune inquiétude à se faire. L'analyse des conséquences sera faite par d'autres, pas par eux, les décideurs.

Nous sommes convaincus que cela n'a pas été beaucoup différent dans la MRC du Granit.

Et c'est problématique, car personne ne sera véritablement redevable et responsable des problèmes engendrés. Les différents employés du ministère de l'Environnement n'auront donné que des avis sur des questions précises. Le BAPE produira un rapport qui pourra être ignoré, tel que l'ont été les recommandations des nombreux BAPE éoliens précédents.

L'exemple du parc éolien de Frampton

Dans cette municipalité avec un grand gisement de vent, on a pris deux ans pour que tout le monde puisse s'informer, population et élus. Plusieurs experts indépendants et sans conflits d'intérêts sont venus traiter des enjeux et des avantages d'un parc éolien pour la communauté. Ils ont tenu des consultations qui ont mené à l'ajustement du projet, en diminuant considérablement le nombre d'éoliennes qui avait été proposé par le promoteur à la communauté, afin de respecter ce que les citoyens considéraient d'acceptable. Suite à ce qui nous apparaît comme un délai raisonnable d'information populaire, avec un effort important de se distancer des conflits d'intérêts, la municipalité a procédé à un référendum sur la question pour s'assurer que la population était favorable et libre de choisir. Le référendum l'a remporté avec plus de 70% des votes.

Un bel exemple qui démentit l'argument que brandissent trop d'élus selon lequel ce ne sont toujours que les gens contre un projet qui vont voter lors d'un référendum.

Le choix éclairé à la grandeur de la province

Nous sommes d'avis que peu de Québécois réalisent que la région du Lac Mégantic s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien privé, couteux pour chacun d'entre nous.

Le Québec n'a pas fait de choix éclairé en matière d'éolien à ce jour. Le pour et le contre du développement éolien n'ont pas été débattus ni ses alternatives. Nous n'avons pas pu se prononcer sur quelles solutions en matière énergétiques nous préférierions.

L'Everest de la participation citoyenne

Sans référendum précédant l'acceptation d'un projet énergétique, la seule manière d'espérer influencer la situation pour améliorer un projet éolien ou le refuser est de s'opposer en masse de manière tellement importante, qu'il est difficile de croire que c'est même possible. La preuve de prouver que le projet n'est pas convenable repose sur les citoyens qui n'ont ni du temps prévu et dégagé pour ça (quel citoyen a été prévenu de prendre une année sabbatique telle année pour faire le suivi d'un projet et s'impliquer?), ni de personnes-ressources payées pour les aider, ni budget pour accompagner leurs démarches.

Si un référendum était lieu, obligatoire, le poids de la preuve que c'est un bon projet, dont les avantages dépassent largement les conséquences, reposerait sur le promoteur. Cependant, même dans ce meilleur cas de figure, il faudrait prévoir des ressources pour aider les citoyens et autres instances à faire le contre poids dans l'argumentation et la visibilité soutenue par le promoteur.

Il faut mieux valoriser l'énorme don de temps dont les citoyens qui s'impliquent dans le dossier font preuve. Toutes les participations aux rencontres d'information, aux conseils municipaux, aux conseils des maires, le temps investi à suivre l'actualité dans les médias, à s'informer de manière indépendante, à préparer un argumentaire, à questionner, à rédiger un mémoire, à tenter de se rassembler pour être plus forts parce qu'on leur dit toujours qu'ils ne sont pas assez importants, en nombre, ou... tous les arguments sont bons pour décrédibiliser la force de l'opposition.

Pourtant, il faut considérer qu'il est IMPOSSIBLE pour de nombreux citoyens de s'engager dans une telle démarche:

- les jeunes qui sont aux études ou qui entament leur vie professionnelle, apprennent à vivre en appartement et ont déjà trop d'autres occupations pour être sensibilisés,
- les parents qui ont des enfants en bas âge à s'occuper
- les personnes malades, handicapés ou trop âgés pour s'investir dans des dossiers qui demandent une grande attention intellectuelle.

Il ne reste que les adultes âgés entre 50 et 70 ans, de manière générale, et quelques personnes de 30-40 ans sans enfants, selon nos observations. Ces personnes doivent avoir une vie stable, émotionnellement, financièrement et professionnellement parlant, afin de libérer du temps pour une telle cause. Elles doivent sentir que cela ne nuira pas trop à leurs relations professionnelles ou familiales.

Dans le milieu de la lutte citoyenne, il est couramment convenu que pour s'impliquer dans les luttes environnementales et sociales, il faut soit être riche, soit à la retraite.

J'aimerais qu'on considère que chaque citoyen qui s'implique représente environ une centaine d'autres qui n'ont pas l'occasion de le faire. Ou du moins, qu'on évalue statistiquement qu'elle serait le véritable nombre.

Depuis 20 ans, qu'on réinvente la roue, qu'on refait des BAPE sans tenir compte des recommandations des précédents. Les promoteurs continuent de fonctionner sur un modus

operandi dénoncé et qui ne favorise pas le processus de choix éclairé, mais on les laisse faire, ça marche, les éoliennes se construisent et tournent, même si les gens mettent des milliers d'heures d'implication bénévoles pour faire changer les choses, pour espérer améliorer au moins, le processus du prochain projet éolien. Mais non, des coups d'épée dans l'eau.

Vivement le BAPE générique sur l'éolien!

La seule façon actuellement de participer au débat de société sur la valeur des projets éoliens est de participer à tous les BAPE des projets qui se multiplient. C'est beaucoup de trop de temps à consacrer pour rendre ça accessible au plus grand nombre! Il faut un BAPE générique sur l'éolien!

Les bénéfiques vs les risques

Au sujet des bénéfiques annoncés

La participation à la transition énergétique est-elle prouvée?

Nous sommes préoccupés d'avoir entendu par de nombreux intervenants lors des audiences publiques, tels que le promoteur EDF, les élus de la MRC, et même le directeur des opérations pour Services éoliens Enertec, présenter le projet comme un projet contribuant à la décarbonation. Pourtant, nous considérons n'avoir aucune preuve gouvernementale appuyant cette affirmation. Ne faudrait-il pas que ces allégations soient appuyées sur un plan clair avec des cibles de diminution des énergies fossiles contraignant et mesurable et auquel le gouvernement est imputable?

Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), la diminution actuelle de GES telle que comptabilisée par le ministère se rapproche plus d'une "technique d'écoblanchiment que d'une réelle avancée"⁵, puisqu'il considère l'achat de crédits carbone plutôt que la réelle action de diminution des GES.

Extrait tiré du mémoire de l'IRIS:

"La démarche privilégiée par le gouvernement actuel n'a satisfait aucune de ces exigences préalables, n'a pas donné lieu à un véritable examen des enjeux ni à un débat public qui soit à la hauteur des défis posés par la transition énergétique. Elle consiste plutôt à prendre prétexte d'une transition énergétique alléguée pour relancer l'investissement industriel – aux frais de la collectivité – précipiter l'augmentation de la production d'énergie et accélérer la privatisation des usages et de l'occupation du territoire aux fins de la production et du commerce de l'électricité. Qui plus est, en l'absence d'un dispositif contraignant qui soit garant d'une réduction de la consommation d'énergies fossiles, l'approche choisie par le gouvernement du Québec ne fournit aucune assurance que la décarbonation de notre économie se réalisera et fait courir un énorme risque financier à la collectivité."

La participation à la transition énergétique reste à démontrer, notamment dans un contexte où la majorité des mégawatts (MW) octroyés récemment ont été destinés à l'exportation et à de nouvelles entreprises, souvent étrangères. Hydro-Québec affirme que, dans son plan 2035, 25 % de l'énergie produite sera consacrée à la croissance économique et 75 % à la décarbonation. Cependant, jusqu'à présent, 89 % des MW attribués ont été

⁵ <https://iris-recherche.qc.ca/publications/reforme-loi-energie/>

alloués à la croissance, et seulement 11 % aux projets de décarbonation, voire 0 % selon l'analyse de certains groupes faisant partie de la coalition Sortons le gaz.

Par exemple, des entreprises existantes comme les Forges de Sorel doivent fragmenter leurs projets de décarbonation en tranches de moins de 5 MW pour obtenir l'électricité nécessaire, faute de blocs d'énergie suffisants. Cela soulève des questions sur la réelle volonté de soutenir la transition énergétique, bien que l'intention affichée soit présente.

Pour que l'énergie éolienne contribue pleinement à la transition énergétique du Québec, plusieurs conditions doivent être réunies. Actuellement, les priorités d'allocation des mégawatts (MW) d'énergie renouvelable soulèvent des questions quant à leur adéquation avec les objectifs de décarbonation.

Priorisation des usages de l'énergie renouvelable

Une transition énergétique efficace nécessite que l'énergie éolienne soit prioritairement allouée à la décarbonation des secteurs industriels et économiques existants, plutôt qu'à des projets d'exportation ou à des initiatives peu alignées avec les objectifs climatiques. Sans cette priorisation, le Québec risque de manquer des opportunités cruciales pour réduire son empreinte carbone.

Risques de privatisation et dérive des objectifs

Un scénario où des acteurs privés, notamment des multinationales, prendraient le contrôle d'une partie du système énergétique québécois pose des risques importants. Cela pourrait entraîner une hausse des coûts de l'énergie, rendant moins attractif le remplacement des énergies fossiles par l'électricité pour les entreprises locales. De plus, une telle situation pourrait reporter les risques financiers et environnementaux sur Hydro-Québec et les contribuables, tout en détournant les ressources publiques vers des intérêts privés.

Efficacité et utilisation rationnelle de l'énergie

L'allocation d'énergie renouvelable à des usages peu prioritaires, comme les centres de données ou les fermes de cryptomonnaies, pourrait diluer son potentiel de contribution à la transition énergétique.

Cadre réglementaire et planification stratégique

Le Québec manque actuellement d'un cadre réglementaire clair et cohérent pour orienter l'énergie renouvelable vers des objectifs de décarbonation. Par exemple, il n'existe pas de plan concret pour réduire les émissions de GES dans le secteur des transports ou pour fermer les raffineries. Une planification rigoureuse est nécessaire pour garantir que l'énergie éolienne serve avant tout à remplacer les énergies fossiles et à soutenir une transition juste et équitable.

Équilibre entre développement économique et transition écologique

La transition énergétique ne doit pas être un prétexte pour favoriser le développement économique au détriment des objectifs climatiques. Une approche équilibrée est nécessaire pour éviter que l'énergie renouvelable soit détournée vers des projets qui ne contribuent pas significativement à la réduction des GES, tout en négligeant les besoins des industries locales et des communautés.

Impacts environnementaux et sociaux

L'expansion de l'énergie éolienne doit être réalisée en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux. La construction de lignes électriques, de chemins d'accès et de postes de transmission peut entraîner une fragmentation des écosystèmes et une pression accrue sur les ressources naturelles, notamment forestières. Il est donc crucial de minimiser ces impacts et de s'assurer que les projets éoliens s'intègrent harmonieusement dans les territoires.

Conclusion

Pour que l'énergie éolienne participe véritablement à la transition énergétique du Québec, elle doit s'inscrire dans une stratégie globale, transparente et axée sur les besoins réels de décarbonation. Cela implique de :

- Prioriser la décarbonation des industries existantes ;
- Éviter la privatisation et garantir l'intérêt public ;
- Impliquer les citoyens et les communautés locales ;
- Mettre en place un cadre réglementaire clair et cohérent ;
- Équilibrer développement économique et transition écologique ;
- Minimiser les impacts environnementaux et sociaux.
- En adoptant une approche intégrée et inclusive, le Québec peut maximiser le potentiel de l'énergie éolienne tout en assurant une transition énergétique juste, efficace et socialement acceptable.

Extrait du Manifeste pour un avenir énergétique juste et viable⁶, signé par 90 organisations et au minimum 30 professeurs, chercheurs influents.

“Nos efforts ne doivent plus être consacrés essentiellement à nous opposer à des projets destructeurs. Il nous faut plutôt travailler à la construction d'un avenir viable. Nous croyons fermement que l'énergie doit être gérée de manière responsable, c'est-à-dire de façon démocratique, orientée vers l'intérêt public et générée en respectant les limites biophysiques de la planète. Nous demandons que l'énergie soit considérée comme un bien public. Nous réclamons un débat large sur l'avenir énergétique du Québec menant à une nouvelle politique énergétique cohérente. Celle-ci doit être basée sur une planification intégrée des ressources et permettre une réduction des demandes en énergie ainsi qu'une sortie juste, graduelle et prévisible, mais rapide, des énergies fossiles.

Nous nous opposons à toute augmentation des tarifs d'électricité qui accentuerait la précarité et risquerait de ralentir la transition énergétique. Nous exigeons une meilleure protection des territoires, qui se fera en consultant les peuples autochtones et avec le consentement des communautés locales, en assurant leur participation aux prises de décisions qui les concernent et en reconnaissant leurs droits. En nous engageant ainsi, nous visons à protéger notre patrimoine énergétique commun pour les générations futures.”

Voici les 14 revendications du manifeste

⁶ <https://www.pourlatransitionenergetique.org/coalition-large-sur-lenergie/>

1. Pour une énergie publique sous contrôle démocratique
2. Pour un débat sur l'énergie au Québec
3. Pour une nouvelle politique énergétique au Québec
4. Pour une planification intégrée des ressources
5. Pour des mesures qui favorisent la réduction des demandes en énergie
6. Pour des plans contraignants visant une sortie graduelle et prévisible, mais rapide, des énergies fossiles
7. Contre le principe du pollueur-payé
8. Contre la privatisation totale ou partielle d'Hydro-Québec
9. Pour la sauvegarde et le renforcement des pouvoirs de la Régie de l'énergie
10. Pour une transition juste pour les travailleurs et travailleuses
11. Contre une augmentation des tarifs d'électricité qui accentuerait la précarité et risquerait de ralentir la transition énergétique
12. Pour la protection du territoire
13. Pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones
14. Pour le consentement des populations locales

Au sujet du fameux développement économique vs la nécessité de décroissance

Qui parle de développement économique? Ce n'est pas le citoyen qui vit dans la MRC du Granit à qui on aurait pu demander: "de quoi aurait besoin la région pour aller mieux?". Ils vous auraient alors nommé des besoins concrets qui n'ont probablement rien à voir la façon dont seront gérés les bénéfices du parc éolien.

Nous nous questionnons à savoir si cet argument est véritablement un bénéfice pour la majorité des citoyens de la MRC du Granit.

Dans une conférence donnée lors du Forum sur l'énergie du 1^{er} mai 2024 à Nicolet, le chercheur Yves Marie Abraham⁷ a affirmé qu'il était essentiel, en cette période de crise climatique et sociale, de critiquer la croissance économique. La décroissance économique n'est pas synonyme de crise économique et n'implique pas une dictature verte. La croissance économique n'est plus garante d'une augmentation de la qualité de vie, au contraire. Il considère les discours sur le développement économique basé sur la croissance comme de fausses promesses politiques.

⁷ Yves-Marie Abraham est professeur au Département du management à HEC Montréal, où il enseigne la sociologie de l'économie et mène des recherches sur le thème de la décroissance. Après avoir co-dirigé la publication de *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (2011) et de *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance* (2015), il a publié l'an dernier chez Écosociété une synthèse personnelle sur la décroissance, intitulée *Guérir du mal de l'infini*. Il est par ailleurs co-responsable de la spécialisation en gestion de l'innovation sociale au sein de la Maîtrise à HEC Montréal, où il offre un cours sur la « décroissance soutenable » depuis 2013.

La décroissance viable qu'il prône implique plutôt une profonde transformation de notre société vers un modèle plus juste pour tous.

Il nous mettait aussi en garde, lors de cette conférence, du piège de tout minimiser en ramenant tous les discours et les efforts à la lutte aux changements climatiques et à la diminution des GES. Il explique qu'on ne fait que déplacer le problème, et parfois même à l'extérieur de notre pays. La crise écologique que l'on traverse est beaucoup plus large que simplement diminuer les GES. Le maintien de la biodiversité est également critique.

Ainsi, la preuve reste à faire si vraiment les arguments de transition énergétique et de développement économique représentent véritablement un avantage pour la population de la MRC du Granit et du Québec.

Une bonne planification pour limiter les risques

La rapidité du développement de l'industrie éolienne en zone habitée et/ou agricole au Québec est préoccupante pour la population. On peut constater plusieurs lacunes dans le processus des études d'impacts, que ni les promoteurs ni les autorités réglementaires ne semblent mentionner. Les risques pourraient fort dépasser les bénéfices anticipés.

En plus des changements climatiques, on assiste également aux changements politiques au niveau national et international. Afin de s'adapter, il y a lieu de bien se rappeler les 16 principes du développement durable avec une vision à long terme. La valeur de l'énergie éolienne dans une perspective de protection des changements climatiques et de protection de l'environnement est proportionnelle à l'énergie qu'elle remplace (ex. : centrales au charbon ou au gaz dans certains pays, ce qui n'est pas le cas au Québec).

L'énergie éolienne a sa place dans le mix énergétique au Québec, à condition d'une réflexion judicieuse basée sur la coopération entre le développement environnemental, social et économique à long terme et d'une analyse complète entre les risques et bénéfices dans la poursuite de l'objectif de carboneutralité et des besoins actuels et futurs de la population.

Tout ne sera peut-être résolu par l'ajout d'énergie renouvelable uniquement.

Le ministre Pierre Fitzgibbon avait d'ailleurs souligné le fait qu'on n'arrivera pas à la carboneutralité sans inclure l'énergie nucléaire, ce que l'on peut observer d'ailleurs dans d'autres provinces canadiennes également.⁸⁹

Une bonne planification nécessite une analyse approfondie, car les impacts des nouvelles technologies d'éoliennes de grande dimension n'ont pas été évalués jusqu'à présent. Les risques d'impacts éventuels pour les ressources en eau potable et des études insuffisantes

⁸⁹<https://www.journaldequebec.com/2024/01/31/pas-de-carboneutralite-en-2050-sans-le-nucleaire-plai-de-pierre-fitzgibbon>

⁹⁰<https://natural-resources.canada.ca/energy-sources/nuclear-energy-uranium/canada-s-small-modular-reactor-action-plan>

pour ces nouvelles technologies ont été soulevés d'ailleurs dans le rapport de l'INSPQ (2023)¹⁰.

La rapidité du développement éolien semble ne pas tenir compte suffisamment du principe de précaution. Un BAPE générique et un moratoire seraient souhaitables et urgents. Cette rapidité est d'ailleurs soulignée dans le rapport *Effects of land-based wind turbine upsizing on community sound levels and power and energy density* (2023)¹¹ financé par le *US Department of Energy / Wind Energy Technologies Office* en collaboration avec les fabricants GE, Vestas et Siemens Gamesa. Il met en évidence la nécessité et l'urgence d'une meilleure analyse des projets éoliens rapidement :

« Les impacts sonores potentiels des futures éoliennes industrielles et des futurs aménagements d'installations sont donc directement liés à la rapidité d'exécution des projets de parc éoliens et au succès de l'émission des permis locaux, influencés par l'opposition de la communauté. »

De plus, dans le rapport, on admet :

« Les fardeaux locaux peuvent inclure des impacts économiques par exemple, des impacts négatifs sur la valeur des propriétés, une augmentation des inégalités de richesse ou des impacts sensoriels par exemple, le bruit, la visibilité ou le scintillement des ombres. »

Au sujet des risques sous-estimés

La pollution visuelle

Les résidents, les amateurs de plein air et de chasse ainsi que les visiteurs de la MRC du Granit ont besoin d'endroits de ressourcement, d'horizons calmes, de vues dégagées, de ciels étoilés et de chants d'oiseaux – des éléments absents dans les grands centres urbains.

Il y a une dizaine d'années, lorsque EDF a construit son premier projet dans la région, personne ne pouvait imaginer des éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur, ni les risques éventuels pour l'environnement, la santé humaine et animale, la biodiversité, la santé des sols et les ressources en eau potable.

Ces risques pourraient rendre difficile l'application de plusieurs des 16 principes du développement durable, compromettant ainsi un développement durable à long terme.

La pollution sonore et les distances de propagation

Dans son rapport de 2023 sur les éoliennes et la santé, l'INSPQ mentionne qu'il n'est pas en mesure de déterminer une distance sécuritaire entre les éoliennes et les résidences.

La réglementation actuelle, basée sur des éoliennes plus petites et moins puissantes, sous-estime la proportion plus élevée de basses fréquences émises par les nouvelles technologies et les impacts de la modulation d'amplitude. Cette réalité est connue des

¹⁰https://www.lenouvelliste.ca/actualites/2024/04/21/les-impacts-sur-la-sante-du-deploiement-de-parcs-eoliens-au-quebec-R5LRBGM3LFFVRK4PKYM5YLJ7UQ/?fbclid=IwAR09yfpBggpuKfYpRkDhIfIgzUBqy-tg4IXQeWp1_sZ1IKcy_5Yb_J6juiv

¹¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306261923002209>

experts, des autorités réglementaires et des partenaires de l'industrie (voir : Voûte du BAPE / rapport Atkins Réalis pour le promoteur Boralex).

Cependant, l'étude d'impact pour le Projet éolien de la Haute-Chaudière ne semble pas tenir compte des nouvelles technologies, qui ont permis de réduire les émissions sonores audibles malgré l'augmentation de la hauteur et de la puissance des éoliennes.

Ces technologies émettent toutefois un pourcentage plus élevé d'infrasons et de basses fréquences, avec des modulations d'amplitude dans le spectre audible et inaudible, rendant le bruit des éoliennes plus dérangeant que d'autres sources de bruit.

Parmi les effets sur la population, la modulation d'amplitude (variation du bruit audible et inaudible d'environ une fois par seconde) a une forte influence sur le degré de nuisance et le sommeil. Selon les études de Hansen et al. (2022, 2019) cette modulation peut être mesurée à des distances de 3 à 9 km, selon les conditions. **La réglementation actuelle au Québec pour l'encadrement de la planification des projets éoliens ne semble pas tenir compte de cette donnée.**

Les lignes directrices actuelles au Québec présentent des lacunes qui pourraient mettre une partie de la population à risque. Les effets sur la santé par le bruit audible sont indirects, par le dérangement et des troubles du sommeil, les composantes inaudibles (infrasons, basses fréquences, modulation d'amplitude) affectant directement le sommeil et la santé.

Les normes de modélisation inadéquates

Les normes de modélisation utilisées par les promoteurs et le MELCCFP (NI 98-01) sont basées sur des technologies antérieures et **ne sont pas appuyées par des études scientifiques avec les nouvelles générations d'éoliennes de grande taille**. La norme ISO 9613-2 (1996), utilisée pour l'étude d'impact du Projet éolien de la Haute-Chaudière est insuffisante pour modéliser les émissions sonores des éoliennes de grande taille afin de déterminer des distances séparatrices sécuritaires.

La plus forte proportion de bruit dans le spectre inaudible des nouvelles technologies ainsi que leur propagation sur des distances sur plusieurs km ainsi l'augmentation de leur effet à l'intérieur des maisons nécessiterait des prises en compte pour des modélisations plus complexes et spécifiques. La ligne directrice pour le bruit audible au Québec (45 dB Lden équivalent à environ ± 40 dB) est supérieure aux valeurs où un dérangement a été mesuré dans l'étude de Santé Canada. L'étude de Santé Canada sur le bruit des éoliennes et la santé confirme un niveau de dérangement à partir de 35 dBA :

« Une augmentation statistiquement significative du désagrément a été observée lorsque le bruit des éoliennes dépassait 35 dBA. Le désagrément lié au bruit des éoliennes par les répondants était statistiquement plus élevé l'été, à l'extérieur, le soir et la nuit. »

Santé Canada associe le niveau de bruit dépassant 35 dB, à un niveau de fort dérangement (highly annoyed) et à un problème de santé publique :

« La nuisance au bruit, particulièrement pour les personnes déclarant une gêne importante, peut entraîner une détérioration de la qualité de vie, peut affecter négativement la santé et le bien-être, constituant un problème de santé publique reconnu par l’OMS. »

La norme de ANSI / American Noise Standard Institute recommande une limite de 35 dB pour tout nouveau bruit industriel intrusif en zone rurale. En zone rurale calme avec un niveau de bruit de fond souvent très bas, le risque de plaintes et poursuites de la population est élevé, lors d’un écart important (10 dB) entre le niveau de bruit initial et celui induit par la présence d’éoliennes.

Ce seuil de 35 dB, recommandé pour des zones rurales aux États-Unis, est plus bas que les niveaux recommandés par l’OMS pour les éoliennes industrielles. La revue de littérature « Recent Advances in Wind Turbine Noise Research » mentionne que **les limites de bruit, qui ne constituent qu’une valeur moyenne, pourraient être dépassées dans certains cas à 50% du temps**¹².

« Le seul moyen de diminuer les impacts sur la santé par les éoliennes industrielles est l’établissement de distances suffisamment grandes » selon Robert Rand, acousticien, INCE.¹³

Les effets sur la santé

L’Organisation mondiale de la Santé et plusieurs études¹⁴ suggèrent que le bruit pondéré A, qui exclut une grande partie des composantes basse fréquence, ne constitue pas une évaluation fiable du niveau sonore.

De plus, les recommandations actuelles pour les distances de séparation en pondération A sous-estiment les infrasons, ne représentent qu’une moyenne, excluent les pics sonores, sont mesurés à l’extérieur des maisons et ne protègent donc pas, les résidents d’éventuels impacts.

Les impacts sur la santé sont cumulatifs et incluent également les impacts visuels tels que les ombres mouvantes, le balisage nocturne et sur le paysage.

Les populations les plus vulnérables incluent les enfants de moins de 6 ans, les personnes âgées, les personnes souffrant de conditions médicales préexistantes ou du mal des transports, et même les personnes sourdes.¹⁵

L’assèchement des sols

Dans le résumé de l’étude d’impact Pr6 / 88p, on mentionne l’utilisation d’une superficie de 576 ha pour ce projet. L’assèchement à proximité des éoliennes pour la forêt à proximité et de la surface du sol sans couvert forestier, va déranger de façon durable l’équilibre local, l’égouttement naturel et augmenter le risque d’érosion en cas de forte pluies.

¹² <https://www.mdpi.com/2624-599X/2/1/13>

¹³ <https://www.youtube.com/watch?v=wOvXriO0LaA>

¹⁴ <https://www.who.int/publications/i/item/a68672>

¹⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=ZpqSr-5uTfQ>

La construction de routes est le principal facteur à l'origine des perturbations forestières. La réduction de la couverture végétale due au développement de l'énergie éolienne aggrave l'érosion des sols.¹⁶

Les risques pour l'eau

Le dernier rapport de l'INSPQ (2023), intitulé *Éoliennes et Santé publique*, aborde pour la première fois la question de l'eau (p. 62-70). Il met en garde contre les risques pour les ressources en eau potable et recommande des précautions pour tout nouveau projet éolien.

Les phases de construction et d'exploitation des éoliennes pourraient être associées à des risques de contamination chimique des eaux souterraines. Davantage de connaissances sur les impacts des activités liées aux éoliennes sur la qualité de l'eau, des nappes phréatiques et des sources situées à proximité sont nécessaires pour mieux documenter ces risques potentiels.

Les PFAS et leurs impacts

L'abrasion des pales d'éoliennes et ses impacts futurs possibles sur les ressources en eau et les terres agricoles constituent un facteur important à considérer. L'étude de Wind Energy Science intitulée *Radar-derived precipitation climatology for wind turbine blade leading edge erosion* affirme : « L'érosion du bord d'attaque des pales d'éoliennes (LEE/leading edge erosion) est une source potentiellement importante de perte de revenus pour les parcs éoliens. »

Les pales des éoliennes contiennent des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) et des bisphénols A souvent appelés « polluants éternels ». Selon la compagnie Chemours : « Les fluoropolymères sont un matériau essentiel et irremplaçable dans les secteurs d'utilisation des énergies renouvelables. »

Inventés il y a moins d'un siècle, les PFAS sont désormais détectés partout sur la planète, des neiges de l'Antarctique au foie des ours polaires, en passant par les eaux souterraines. L'INSPQ met en garde contre les effets d'une exposition à long terme et les risques cancérigènes associés à ces substances.¹⁷

Bien que la législation canadienne actuelle sur les PFAS prévoit des restrictions pour protéger la population, elle exclut pour l'instant l'industrie éolienne. Cela soulève des questions concernant les responsabilités en cas de litiges ou de poursuites.

L'encadrement futur des taux permis de PFAS en sol agricole pourrait avoir des répercussions éventuelles avec la présence de projets éoliens en territoire habité et zone agricole. Le ministère de l'Environnement du Québec propose de limiter les PFAS dans les biosolides utilisés en agriculture¹⁸. Ce nouveau règlement pourrait avoir des impacts futurs sur l'industrie éolienne en zone agricole, la pollution des sols et la valeur des terres.

¹⁶ [Assessment of forest disturbance and soil erosion in wind farm project using satellite observations](#)

¹⁷ <https://www.inspq.qc.ca/pfas/effets-sur-la-sante-fiche-technique>

¹⁸ <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2101047/quebec-limite-pfas-biosolides-ministere-environnement>

Stefano Marconetto, ingénieur sénior principal en environnement chez WSP, souligne :
« Les projets d'atténuation des PFAS sont complexes en raison des nombreux milieux environnementaux concernés : eau potable, eau de surface, eau souterraine, sol, sédiments, air, eaux usées, eaux pluviales, déchets solides et biosolides. Les municipalités et les entreprises devront effectuer des changements opérationnels majeurs et des investissements considérables, **ce qui affectera directement les contribuables et l'économie dans son ensemble.** »¹⁹

Un article de Bloomberg Law²⁰ met en garde contre les impacts des nouvelles réglementations sur les PFAS pour l'industrie des énergies renouvelables, y compris les obligations de déclaration, les litiges et les responsabilités environnementales.

La responsabilité en cas de pollution

Qui sera responsable en cas de pollution environnementale, que ce soit par le bruit (impacts sur les humains et les animaux) ou par la contamination des sources d'eau potable et des sols agricoles ou forestiers ?

Actuellement, il n'existe pas de ligne directrice spécifique pour les niveaux maximaux d'infrasons, ni de réglementation propre aux émissions sonores des parcs éoliens. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) utilise la note d'instructions 98-01²¹ pour encadrer les impacts sonores des projets et le traitement des plaintes, en se concentrant sur les fréquences audibles, y compris certaines basses fréquences.

Cependant, la responsabilité de l'encadrement du bruit est souvent référée aux municipalités, ce qui soulève des questions sur la gestion des plaintes et des poursuites. Par exemple, le mémoire de M. Hans Moreau et Nynon Lessard soumis au BAPE, concernant le bruit perceptible d'un parc éolien situé à 12 km de leur résidence, a mis en lumière des doutes quant à la responsabilité en cas de plainte ou de litige.

Les nouveaux règlements sur les PFAS et les risques associés à la pollution chimique ainsi que les autres impacts des projets éoliens sur les sources d'eau potable soulignent la nécessité d'une réglementation plus stricte et d'une meilleure responsabilisation des acteurs impliqués dans les projets éoliens.

Recommandations

Selon le rapport de l'étude du U.S. Department of Energy Wind Energy Technologies Office réalisé en collaboration avec les fabricants²², on recommande d'augmenter les distances séparatrices afin de ne pas nuire à l'acceptabilité sociale. La réglementation en vigueur actuellement au Québec pour l'encadrement et la planification des projets éoliens laisse place à des imprécisions importantes pour la détermination des distances séparatrices et pourrait se répercuter sur la santé et qualité de vie des riverains.

¹⁹ <https://www.wsp.com/fr-ca/insights/ca-pfas-managing-forever>

²⁰ <https://news.bloomberglaw.com/us-law-week/new-forever-chemical-rules-to-hit-renewable-energy-industry>

²¹ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01.htm>

²² <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306261923002209>

Les modélisations en pondération A sous-estiment les infrasons, la modulation de l'amplitude dans le spectre audible et inaudible, excluent les pics sonores et sont mesurées à l'extérieur des maisons, ce qui ne reflète pas l'exposition réelle des résidents à l'intérieur des habitations. Ceci peut mener à des plaintes et des poursuites.

Compte tenu des nouvelles technologies générant proportionnellement moins de bruit dans le spectre audible, mais plus d'émissions dans le spectre inaudible et compte tenu de l'absence d'études sur ces nouvelles technologies, il serait nécessaire d'appliquer le principe de précaution.

Conclusion

Il est essentiel de construire les projets éoliens avec et pour la population québécoise. Les principes du choix éclairé doivent être instaurés de façon urgente pour tous les prochains projets. Pour ce faire, nous devons commencer par tenir un BAPE générique sur l'éolien.

Et bien que le BAPE soit une belle façon d'impliquer les citoyens dans le processus, il est problématique que ses recommandations puissent être ignorées par les décideurs en place. Cette façon de participer et d'être consultée en plus d'arriver trop tard dans le processus, reste aussi peu accessible pour la majorité de la population.

Les lacunes des normes actuelles, combinées à l'augmentation de la taille et de la puissance des éoliennes, soulignent la nécessité de revoir les méthodes d'évaluation des impacts sonores et visuels. Une approche plus rigoureuse et transparente est essentielle pour protéger la santé publique, l'environnement et les ressources naturelles, tout en respectant les principes du développement durable.

Les impacts potentiels sur les ressources en eau, les sols agricoles et la santé publique doivent être pris en compte pour éviter des litiges futurs et garantir un développement durable respectueux des communautés et de l'environnement.

Annexe

Communiqué de presse du RVEQ

Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique

Montréal, le 29 janvier 2025 – Face à la multiplication des projets éoliens au Québec, des dizaines de comités citoyens ont vu le jour et s'allient aujourd'hui à plusieurs organisations et experts pour réclamer un changement de cap majeur dans le développement de la filière. « Nous réclamons un moratoire, et ce, jusqu'aux conclusions d'un BAPE générique*, ainsi qu'un vaste débat public sur le développement énergétique au Québec », explique Janie Vachon-Robillard du Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ), qui rassemble les nouveaux « comités éoliens ».

Contre la manière et les motifs du développement éolien

Cette coalition conteste à la fois la méthode et la pertinence du développement éolien actuel, ainsi que son expansion accélérée planifiée par Hydro-Québec et le gouvernement de la CAQ.

Pour le bien commun et la transition socio-écologique

Le déploiement de l'éolien doit avoir comme objectif premier la lutte contre la crise climatique et non pas le développement économique. Il doit être consacré au bien commun et non asservi à la recherche de profits.

Des référendums pour une vraie acceptabilité sociale

« Actuellement, c'est sans acceptabilité sociale que s'organise l'implantation des projets éoliens. Promoteurs, gouvernement et élus locaux ignorent les citoyens et imposent leurs projets sans véritable consultation des communautés », ajoute Carole Neill, porte-parole du collectif Toujours maître chez nous qui s'oppose au projet de TES Canada dans les MRC de Mékinac et Des Chenaux en Mauricie.

« C'est pourquoi il est impératif d'instaurer un processus de référendums municipaux obligatoires avant qu'une municipalité puisse donner son appui à un parc éolien sur son territoire. Ceci afin d'en arriver à une véritable approbation de la collectivité, en toute connaissance de cause, pour un projet respectueux des réalités locales », continue Mme Neill.

La propriété publique de l'énergie éolienne

La coalition réclame également la propriété publique de l'énergie éolienne. « En partageant les bénéfices avec le privé, la société québécoise perdra plusieurs milliards de dollars : moins d'argent ira à financer nos écoles, nos hôpitaux et tous les autres services publics qui en ont drôlement besoin. Et mettons les choses au clair : faire de l'électricité avec des turbines qu'elles soient à l'eau ou au vent, c'est la même chose. Les employés d'Hydro-Québec ont acquis toute l'expérience nécessaire depuis la création d'Hydro-Québec pour prendre en charge la filière éolienne. » Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec.

L'impact sur les terres et le milieu agricole québécois

Selon James Allen, président de la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches, « Il est impératif que toute la population prenne conscience de ce qui se passe réellement sur le terrain. Les promoteurs qui abordent nos productrices et nos producteurs en privé, le font de manière insidieuse, sans jamais aborder les nuisances, en minimisant les impacts sur l'agriculture et en ignorant évidemment l'iniquité engendrée entre les différents producteurs qui ne peuvent pas tous avoir une ou des éoliennes. Comme le territoire agricole du Québec ne représente plus que 2%, ne serait-il pas possible de cadrer ce développement afin qu'il se fasse ailleurs que sur nos terres nourricières et dans nos érablières ? »

L'impact cumulatif de tous ces projets éoliens ?

« Un BAPE générique mettrait en lumière les conséquences financières de la filière éolienne privatisée sur la société québécoise et nous permettrait de faire une analyse des impacts cumulatifs potentiels sur la santé humaine, le territoire agricole, les écosystèmes et la biodiversité, ce que ne permettent pas les BAPE spécifiques à un projet. Refuser la tenue d'un BAPE générique, c'est favoriser des intérêts privés aux dépens du bien commun. »
Rachel Fahlman, conseillère municipale et présidente de Vent d'Élus.

Des solutions existent pour éviter de privatiser l'aménagement du territoire

Plusieurs experts ajoutent leurs voix à celle de la coalition, dont Jean-François Blain, analyste en réglementation du secteur de l'énergie : « C'est toute notre société qui perd au change avec ce développement privatisé, déguisé en développement régional parce qu'en « partenariat » avec les municipalités et communautés autochtones. Des solutions existent pour un financement des communautés, Premières Nations ou autre, sans pour autant remettre à des intérêts particuliers l'usage du territoire aux fins du développement énergétique. Ces solutions évitent de mettre les MRC en conflit d'intérêts par rapport à leur rôle de protection du territoire et de leurs citoyens et de mettre les MRC voisines en compétition pour les redevances de parcs éoliens. »

En conclusion, notre coalition réclame cinq actions urgentes

1. Un moratoire sur le développement éolien ;
2. Un BAPE générique sur la filière éolienne ;
3. Un vaste débat public sur le développement énergétique du Québec ;
4. Des référendums municipaux comme critère d'acceptabilité sociale ;
5. La propriété publique de l'énergie.

En annexe à ce communiqué, vous trouverez les revendications complètes de la coalition, la liste des comités, organismes et experts signataires ainsi que les mentions d'appui de deux partis politiques.

*Un BAPE générique est une procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui permet d'évaluer les impacts d'une filière dans son ensemble, plutôt que projet par projet. [Depuis sa création en 1978, le BAPE a réalisé 11 mandats génériques.](#)

L'appui de Climat Québec et du Parti Vert du Québec

« Nous possédons au Québec déjà toute l'électricité et le savoir-faire nécessaires pour mettre fin au gaz et au pétrole sans devoir détruire plus notre territoire. Pourtant, la CAQ tient un tout autre discours sur le dos de la décarbonation qui relève d'une vaste campagne de désinformation. Ils ont créé de toute pièce une pénurie d'électricité en vendant à vil prix notre électricité aux grosses corporations et à l'exportation. Cette pénurie artificielle leur sert de prétexte pour privatiser l'électricité au plus grand bonheur des affairistes. D'une pierre deux coups pour la grosse business !! Machiavel n'aurait pas fait mieux ! »

Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec, ancienne ministre des Ressources naturelles et ancienne gestionnaire chez Hydro-Québec.

« Le Parti Vert du Québec a toujours fait la promotion des éoliennes comme source d'énergie renouvelable. Cependant, nous constatons aujourd'hui que le développement éolien au Québec se fait de manière archaïque au profit de grandes entreprises, et bien souvent, au détriment des terres agricoles, des milieux de vie et du caractère public de la production d'électricité au Québec. Le Parti Vert du Québec rappelle que tous les projets industriels ont des impacts environnementaux non négligeables, y compris les projets d'énergie renouvelable. En 2025, nous ne pouvons pas nous permettre de faire preuve d'aveuglement volontaire. Que ce soit les barrages hydroélectriques, les éoliennes, les usines de batteries ou les mines de minéraux critiques à la transition énergétique, tout doit être fait dans l'ordre, bien planifié et avec le moins d'impacts possible sur l'environnement. »

Alex Tyrrell, Chef du Parti Vert du Québec

Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique

Face à la multiplication des projets éoliens au Québec, des dizaines de comités citoyens ont vu le jour et s'allient aujourd'hui à plusieurs organisations, experts et personnalités publiques. Cette coalition réclame un moratoire sur le développement éolien jusqu'aux conclusions d'un BAPE générique*, des référendums municipaux décisionnels, la propriété publique de l'énergie et un véritable débat public sur le développement énergétique du Québec.

C'est un message clair qui est lancé au gouvernement : nous refusons ce développement éolien précipité, sans le consentement populaire, nous n'avons pas voté pour ça !

Dissiper le mirage éolien et rétablir les faits

- Les projets éoliens appuyés par le gouvernement de la CAQ ne servent pas la transition énergétique, mais bien des intérêts privés ;
- Les risques pour la santé et la qualité de vie des riverains, les milieux naturels, la faune et la flore sont réels et documentés, malgré la désinformation de l'industrie ;
- Les retombées locales sont sans commune mesure avec les pertes collectives au profit du privé.

Dénoncer les failles du développement éolien au Québec

- Un développement sans acceptabilité sociale, où promoteurs, gouvernement et élus locaux ignorent les citoyens et imposent leurs projets sans véritable consultation des communautés ;
- Un développement incompatible avec les milieux habités : des distances séparatrices inadéquates qui menacent la qualité de vie et la cohésion sociale;
- Un développement risqué : des mégaéoliennes toujours plus hautes et plus puissantes, implantées selon des normes désuètes établies pour des turbines de petite envergure ;
- Un développement incohérent avec la protection du territoire agricole ;
- Un développement qui met en péril la biodiversité et le patrimoine paysager ;
- Un développement volontairement ignorant des impacts cumulatifs : le ministre de l'Environnement ayant refusé le BAPE générique;
- Un développement privatisé qui a déjà généré plus de 6 milliards de pertes pour les Québécois ;
- Un développement qui privatise l'aménagement et la sécurité énergétique du territoire ;
- Un développement au service d'industries énergivores sans valeur ajoutée, au détriment des PME québécoises ;
- Un développement irréflecti : le Québec pourrait réaliser une part importante de sa transition énergétique sans nouvelle production énergétique.

La coalition réclame cinq actions urgentes

- 1 Un moratoire sur le développement éolien ;
- 2 Un BAPE générique sur la filière éolienne ;
- 3 Un vaste débat public sur le développement énergétique du Québec ;
- 4 Des référendums municipaux comme critère d'acceptabilité sociale ;
- 5 La propriété publique de l'énergie.

Le dernier rapport du BAPE confirme l'urgence d'agir

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » ([BAPE no. 375, projet éolien Des Neiges - Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2024](#))

Pas contre les éoliennes, contre la façon et les motifs

La population doit être partie prenante et consentante d'un développement éolien respectueux et au service des territoires et des communautés qui les accueillent.

Ce développement doit avoir comme objectif premier la lutte contre la crise climatique et non pas le développement économique. Penchons-nous sur des solutions orientées vers le bien commun et non asservies à la recherche de profits.

Liste des appuis à ce communiqué et ses revendications

Comités citoyens

1. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ)
2. Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)
3. Vent de démocratie de St-Adelphe
4. Sainte Thècle Droit De Vent
5. Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux
6. Comité vigilance citoyenne de Lotbinière
7. Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources
8. Pour un choix éclairé des Jardins de Napierville
9. Comité citoyen Impacts-Éoliennes-Valleyfield
10. Regroupement citoyen éolien Monnoir
11. Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain
12. Comité Maskoutain de vigilance éolienne
13. Contre la Privatisation du Vent et du Soleil dans Mékinac Des Chenaux (CPVSMDC)
14. Pour un choix éclairé en énergie dans Drummond
15. Comité des riverains des éoliennes de l'Érable
16. Comité citoyen d'Arthabaska
17. Jeannot Morin, citoyen de la MRC des Etchemins
18. Pour un choix éclairé dans Chaudière-Appalaches

19. Pour un choix éclairé dans la MRC de Coaticook
20. Comité citoyen de Charlevoix
21. Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
22. Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)
23. Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert
24. MARE (Mouvement d'action régional en environnement)
25. L'Assomption en transition
26. Amis de l'environnement de Brandon
27. Collectif Entropie
28. GMob (GroupMobilisation)

Organisations de la société civile

- Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Nord
- Vent d'élus
- Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Action collective en transition environnementale et sociale de la CSQ (comité ACTÉS)

Partis politiques

- Climat Québec
- Parti Vert

Chercheurs, scientifiques, professeurs et auteurs

- Yves-Marie Abraham, professeur à HEC Montréal
- Bruno Detuncq, professeur retraité de Polytechnique Montréal
- Roméo Bouchard, auteur, co-fondateur de l'*Union paysanne*, coordonnateur du livre collectif *L'éolien, pour qui souffle le vent* (Écosociété)
- Robert Laplante, sociologue, directeur général de l'IRÉC
- Anthoni Barbe, géographe et consultant en aménagement du territoire
- Krystof Beaucaire, chercheur et doctorant en sociologie à l'Université Concordia
- Richard E. Langelier, juriste et sociologue
- Lucie Sauvé, professeure émérite, UQAM, membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec

Les organisations signataires soutiennent les revendications spécifiques présentées dans ce communiqué. Ce soutien ne constitue pas une approbation des positions, opinions ou informations diffusées par les autres signataires sur l'éolien ou tout autre sujet. Chaque organisation appuie cette initiative sur la base des enjeux soulevés, indépendamment des affiliations politiques des autres signataires.